

# Taxe d'apprentissage

*Institution de référence depuis 1875, la Faculté de droit et de science politique forme chaque année, au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3, plus de 10 500 étudiants aux métiers du droit.*

*Face aux mutations profondes qui affectent l'environnement économique et sociétal, l'investissement dans les conditions et les modalités d'enseignement est une priorité afin de maintenir et renforcer un haut niveau de compétences et d'adaptabilité de ces étudiants dans leurs carrières futures.*

*La taxe d'apprentissage constitue à ce titre une ressource essentielle pour soutenir cette action.*

## À quoi sert votre contribution ?

**En nous versant la taxe d'apprentissage vous contribuez à :**

acquérir des biens d'équipements pédagogiques et professionnel  
promouvoir nos formations à destination des étudiants et des entreprises  
rémunérer les conférenciers et intervenants  
soutenir le programme d'aménagement des salles de cours en équipement multimédia  
développer l'enseignement numérique (plate-forme de e-learning et de cours en ligne)

**Investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs :**

accueil de stagiaires  
recrutement de jeunes diplômés  
formation continue  
formations à distance  
diffusion gratuite des offres de stages et des offres d'emplois  
événements et manifestations tout au long de l'année (colloques, conférences...)  
participation et organisation de journées métiers

## Comment verser la taxe d'apprentissage ?

Pour votre versement, n'oubliez pas d'indiquer à votre organisme collecteur :

nos coordonnées : Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 / 1C, avenue des Frères Lumière / CS 78242 / 69372 Lyon Cedex 08

l'intitulé du diplôme (voir l'ensemble de nos formations en page suivante)

Merci de nous adresser votre promesse de versement par courrier ou par courriel à :

[eric.pons@univ-lyon3.fr](mailto:eric.pons@univ-lyon3.fr)

Versement : rapprochez-vous de votre organisme collecteur avant le 28 février 2019.



**Téléchargez**

[Brochure de présentation](#)

[Formulaire de versement](#)

## Interlocuteur taxe d'apprentissage

**Éric PONS**

**Tel :** 04.78.78.70.45

**Mail :** [eric.pons@univ-lyon3.fr](mailto:eric.pons@univ-lyon3.fr)

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

FACULTÉ DE **DROIT**

**DEVENEZ ACTEUR**  
du développement de la  
FACULTÉ DE **DROIT**

- À quoi sert votre contribution ?
- Comment verser la taxe d'apprentissage ?
- Faites le choix parmi nos formations éligibles



Mise à jour : 4 décembre 2018